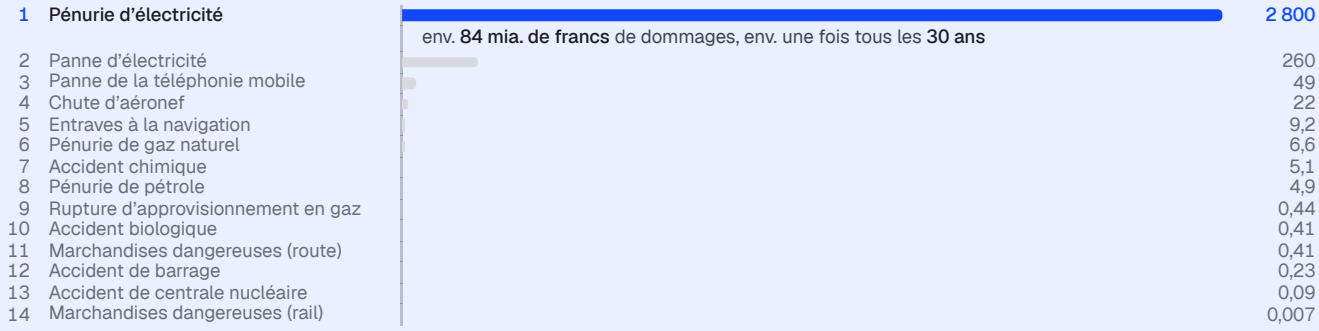
SÉCURITÉ DE L'APPROVISIONNEMENT

Selon la Confédération, une **pénurie d'électricité** constitue le **plus grand risque technique** pour la Suisse.

Les plus grands risques techniques en Suisse

dommages attendus par an, en millions de francs

N° 1: pénurie d'électricité



selon l'Office fédéral de la protection de la population

L'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) évalue quelles catastrophes et situations d'urgence pourraient frapper le plus durement la Suisse. Il compare pour cela des scénarios de catastrophe concrets. Pour chaque scénario, il calcule une valeur de risque, c'est-à-dire les dommages à attendre en moyenne par année. Pour ce faire, les dommages estimés sont divisés par le nombre d'années au cours desquelles l'événement est susceptible de se produire une fois. Pour le scénario étudié, celui d'une pénurie d'électricité de grande ampleur, l'OFPP table sur des dommages d'environ 84 milliards de francs, avec une fréquence d'environ une fois tous les 30 ans. Il en résulte une valeur de risque d'environ **2,8 milliards de francs par an, la plus élevée de tous les dangers techniques**. Une pénurie d'électricité signifie que, pendant des semaines, il n'y a pas assez d'électricité pour tout le monde et que l'économie ne peut pas résoudre le problème par elle-même.

Les dommages comprennent les pertes économiques ainsi que les conséquences pour les personnes, l'environnement et la société, converties en francs. La Confédération étudie les dangers d'origine naturelle, technique et sociétale, comme les séismes, les pannes d'électricité et les pandémies. Parmi les scénarios étudiés qui ne sont pas provoqués délibérément, seule une pandémie présente une valeur de risque plus élevée qu'une pénurie d'électricité. Parmi les risques techniques, la **panne d'électricité arrive au 2e rang**: un effondrement soudain et étendu du réseau électrique, avec environ **260 millions de francs par an**. Au **3e rang figure la panne de trois jours du réseau de téléphonie mobile** d'un grand opérateur, avec environ **50 millions de francs par an**.

Parmi les autres risques pour l'approvisionnement énergétique figurent une pénurie de gaz naturel (6e rang) et de pétrole (8e rang) ainsi qu'une rupture d'approvisionnement en gaz naturel (9e rang). Pour le scénario étudié, celui d'un **accident de grande ampleur dans une centrale nucléaire**, l'OFPP estime les dommages totaux à environ 72 milliards de francs et la période de récurrence à environ **830 000 ans.** Pour la valeur de risque, ce scénario se classe ainsi au **13e rang sur 14** scénarios techniques. L'OFPP évalue séparément les cyberattaques et le terrorisme, car ils sont provoqués délibérément.

Sources

Office fédéral de la protection de la population · Catastrophes et situations d'urgence en Suisse 2025 – Rapport sur l'analyse nationale des risques, Consulté le 01.10.2026

Office fédéral de la protection de la population · CaSUS 2025, Méthode d'analyse nationale des risques